



Procès-verbal du Conseil Municipal du Mercredi 26 Février 2025 – 20h00

L'an 2025, le vingt-six février à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune du MAY-SUR-EVRE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Alain PICARD, Maire,

Alain MORINIERE, Marie-Noëlle JOBARD, Christian DAVID, Florence DABIN, Hervé GARREAU, Marie-Claude ROCHAIS, Adjointes au Maire, Jacques BARRÉ, Hélène BOUCHET, Mélanie CHENE, Vincent COPIN, Loïc GUITET, Maurice MARSAULT, Séverine RIPOCHE, Conseillers municipaux,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nom du mandant :

M. Jean-Claude LECHAT
M. Didier MINGOT
Mme Catherine ROZE
M. Guillaume BILLAUD
Mme Alice LAZAR
M. Nicolas MARTIN
M. Didier HUMEAU

Nom du mandataire :

M. Alain PICARD
M. Maurice MARSAULT
Mme Hélène BOUCHET
M. Loïc GUITET
M. Alain MORINIÈRE
M. Christian DAVID
Mme Séverine RIPOCHE

Absentes excusées :

Mme Noëlle ROUSSEAU et Mme Isabelle BARDOUIL.

Absente :

Mme Nelly GIRARD

En application des articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal désigne Mme Hélène BOUCHET comme secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour.

01 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2025

Le procès-verbal du 23 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

02 – Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales – Délibération du 25 mai 2020 – Information

Dépenses engagées supérieures à 4 000 € HT depuis le dernier conseil municipal

Fonctionnement			
Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT
20/01/2025	Logiciel RH	JVS Mairistem	4 266, 18 €
20/01/2025	Logiciel Comptabilité + Etat civil	BERGER LEVRAULT	6 774, 71€
21/01/2025	Contrat d'assistance	BERGER LEVRAULT	4 051, 63 €
22/01/2025	Adhésion COS	CNAS	8 664,00 €

Investissement			
Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT

Décision de souscription d'emprunt

VU les délibérations du conseil municipal en date des 25/05 et 09/07/2020 et du 19/12/2024, chargeant notamment le Maire pour la durée de son mandat de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Un emprunt est souscrit auprès de l'Agence France Locale dans les conditions suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 1 850 000 EUR (Un Million Huit Cent Cinquante Mille euros)
- Date de déblocage des fonds : 20 mars 2025
- Durée Totale : 15 ans
- Mode d'amortissement : Linéaire
- Fréquence : Trimestrielle
- Taux Fixe : 3,27%
- Base de calcul : Base Exacte/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

03 – Finances – Débat d'orientation budgétaire – Décision

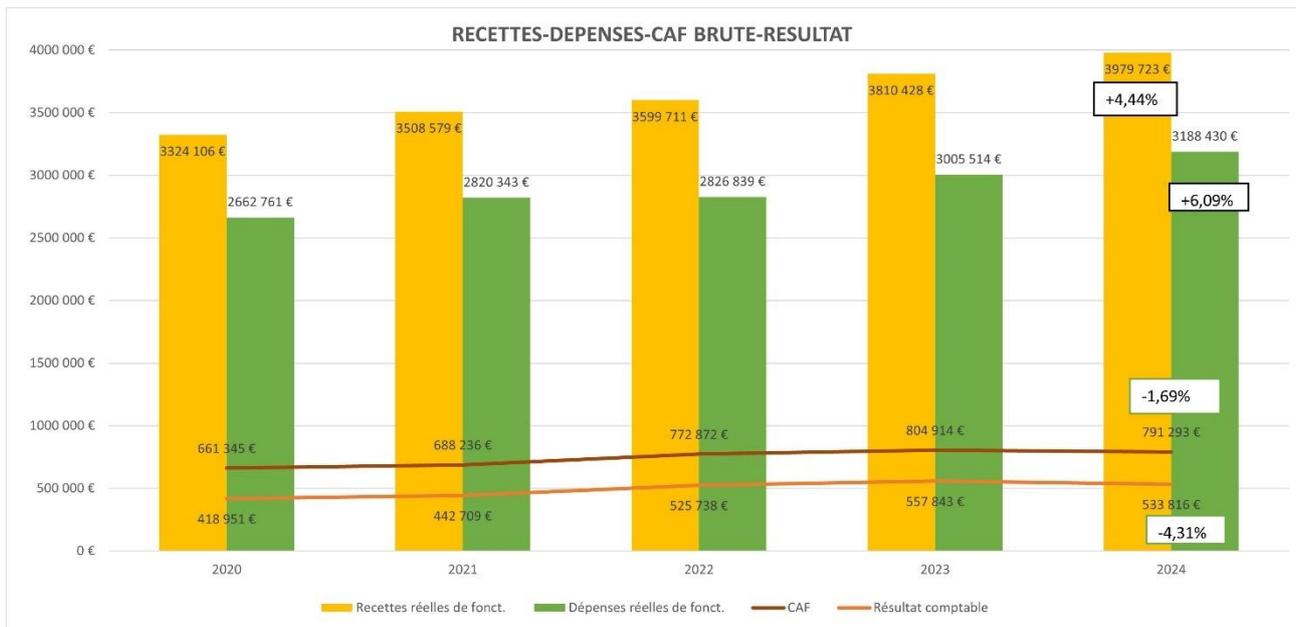
M. le Maire donne la parole à Monsieur DAVID, Adjoint au Maire en charge du pôle Finances.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2025 sont définis dans le débat d'orientation budgétaire 2025 de la commune.

Après avoir informé le conseil que le contrat avec le fournisseur du logiciel Local NOVA va être résilié, ce qui va permettre une économie de 3 000€ par an, M. Christian David présente les différentes slides préparées.

1^{er} slide : Les recettes et dépenses de fonctionnement et capacité d'autofinancement



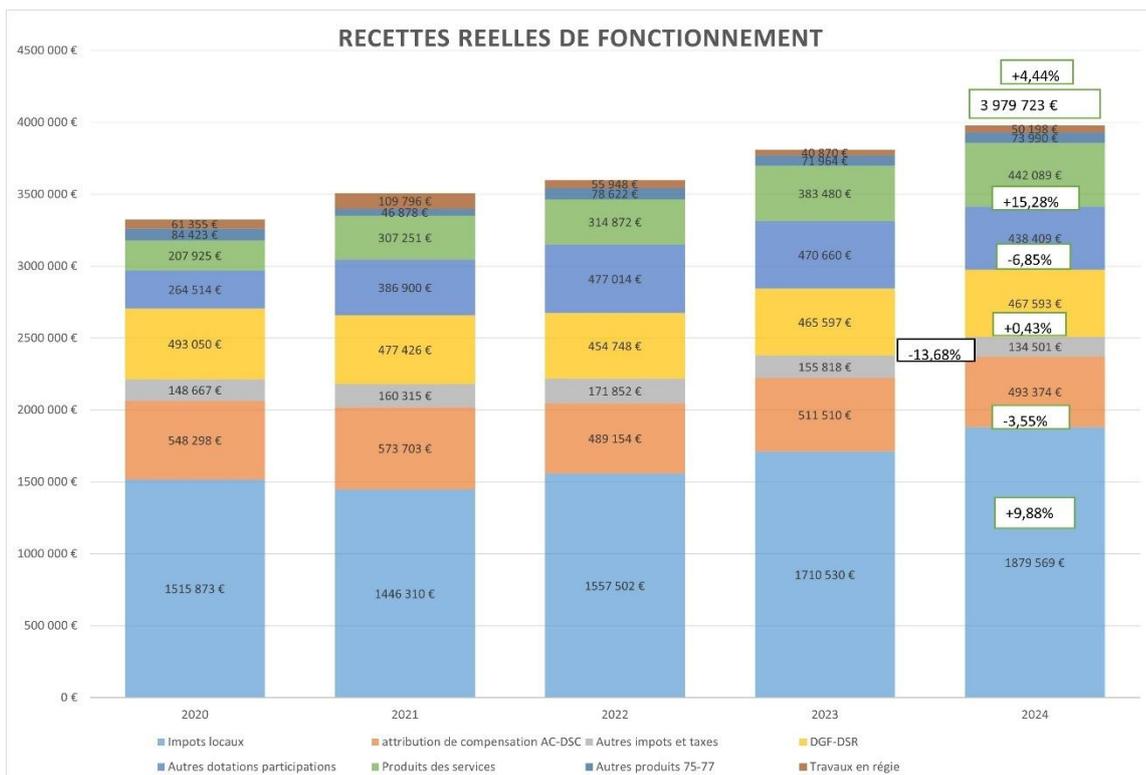
Le résultat comptable 2024 est de 533 816€ contre 557 843€ pour 2023 soit une baisse de 4.31%.

- 4.44 % de progression pour les recettes
- 6.09% de progression pour les dépenses

La CAF est quasiment équivalente à celle de l'année dernière, le résultat est satisfaisant.

Monsieur DAVID précise que dans ce résultat sont neutralisés les amortissements et toutes les charges ou recettes non décaissées.

2^{ème} slide : Le détail des recettes de fonctionnement



Les impôts sont en augmentation de 9.88% par rapport à l'année dernière. Cela s'explique par le taux de révision de la valeur locative qui est de 3.90% auquel s'ajoute 1% d'augmentation d'impôt de la part de la commune. De plus, les nouveaux logements génèrent +6.43% de taxe foncière.

La taxe d'habitation a généré un supplément de 46 000€ par rapport à l'année dernière (logements vacants).

La Dotation Solidarité Communale est en baisse de 22 000€ dont 18 000€ pour la Dotation Solidarité Communautaire.

Le Droit de Mutation et le FPIC sont en baisse de 13,68% soit 21 000€ en moins.

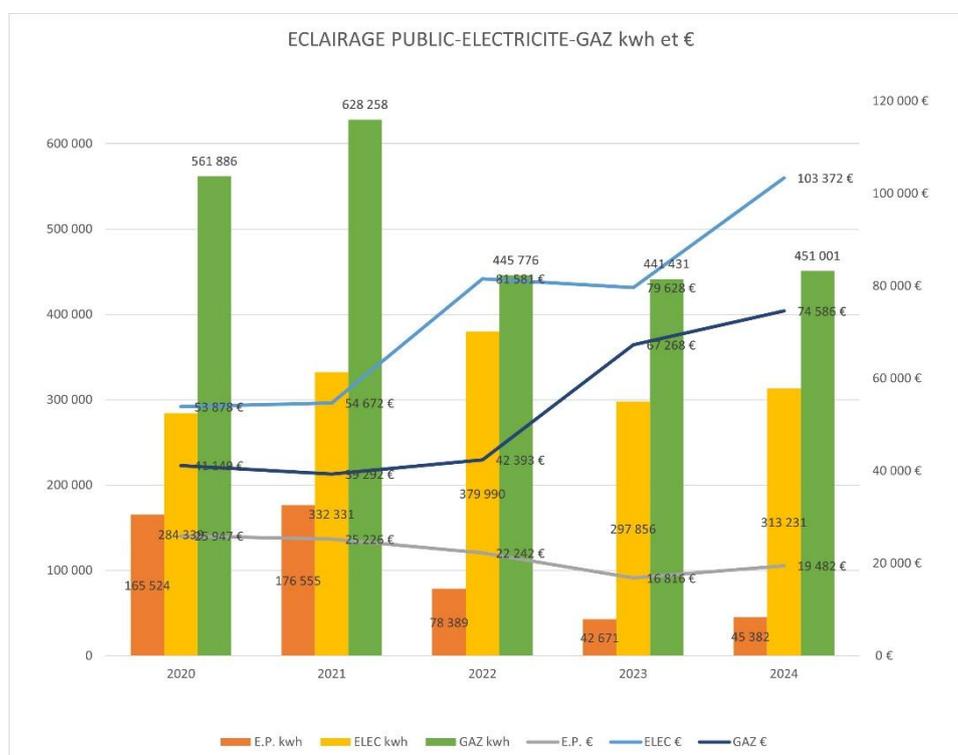
La DGF-DSR connaît une variation de +0.43%, ce qui est relativement stable.

Les autres dotations baissent de 6.8%

Les produits des services montrent une variation de +15.28%.

M.GARREAU s'interroge sur les sommes des impayés du service Enfance-Jeunesse qui ont été récupérées en 2024. M. DAVID confirme qu'elles font partie des produits de service mais il précise que ces derniers représentent les recettes facturées mais pas forcément réglées.

3^{ème} slide : Focus sur l'éclairage public, électricité et gaz



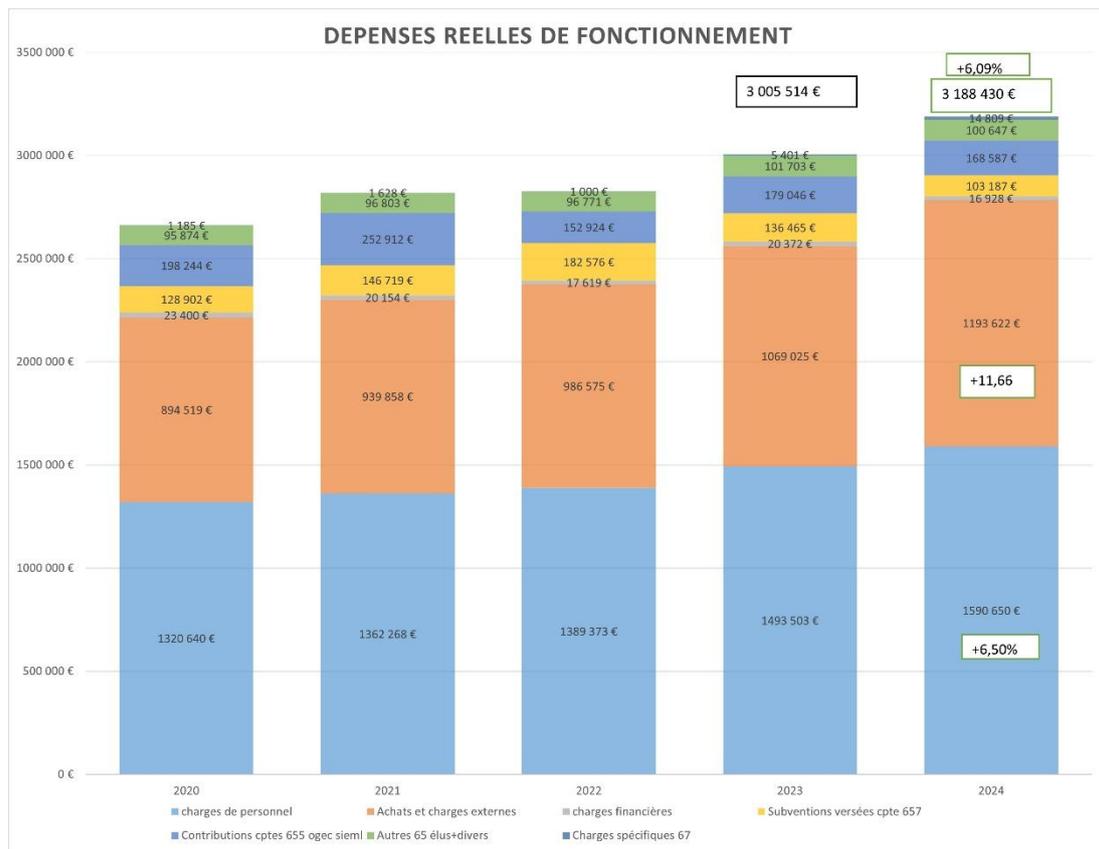
M. MORINIÈRE intervient pour préciser que la baisse de consommation d'électricité est due à la diminution de l'amplitude d'éclairage et au programme lampes LED.

M. le Maire précise que le prix du gaz va continuer à augmenter.

M. DAVID précise que la commune est toujours liée par des marchés.

M. le Maire indique qu'il peut être espéré une baisse de 26% à 30% de la consommation d'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques qui seront installés sur le nouveau CTM.

4^{ème} slide : Les dépenses réelles de fonctionnement



Les charges du personnel ont varié de + 6,5%, les charges à caractère général ont augmenté de 11.66%.

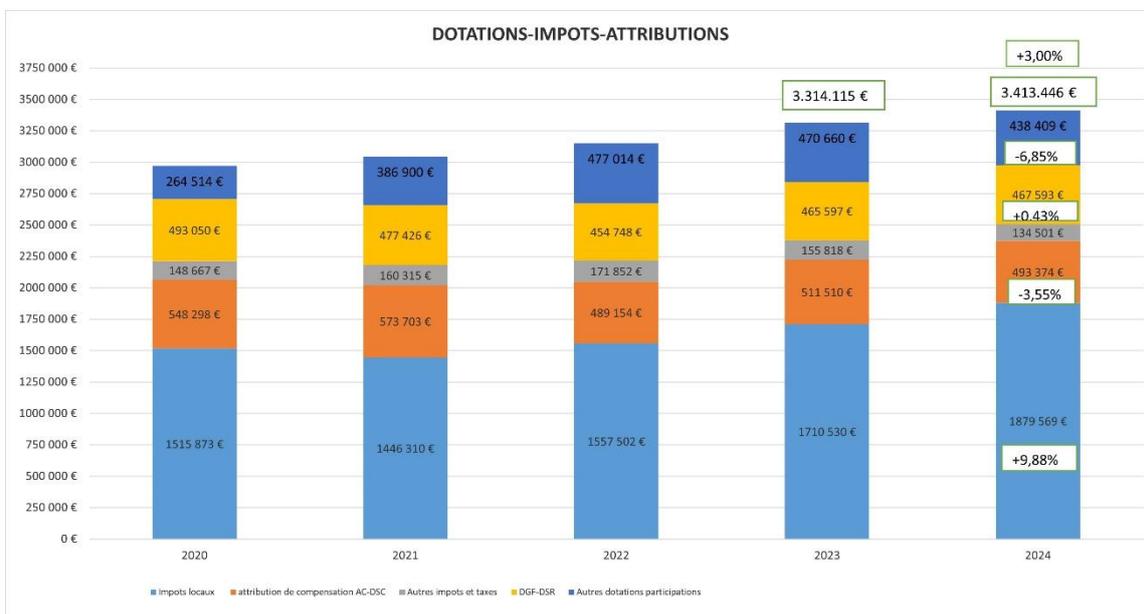
Les charges financières sont stables et il n'y a pas d'emprunts nouveaux.

Les charges spécifiques provisionnées en 2024 correspondent à la prévision d'indemnité de licenciement d'un des salariés de la commune.

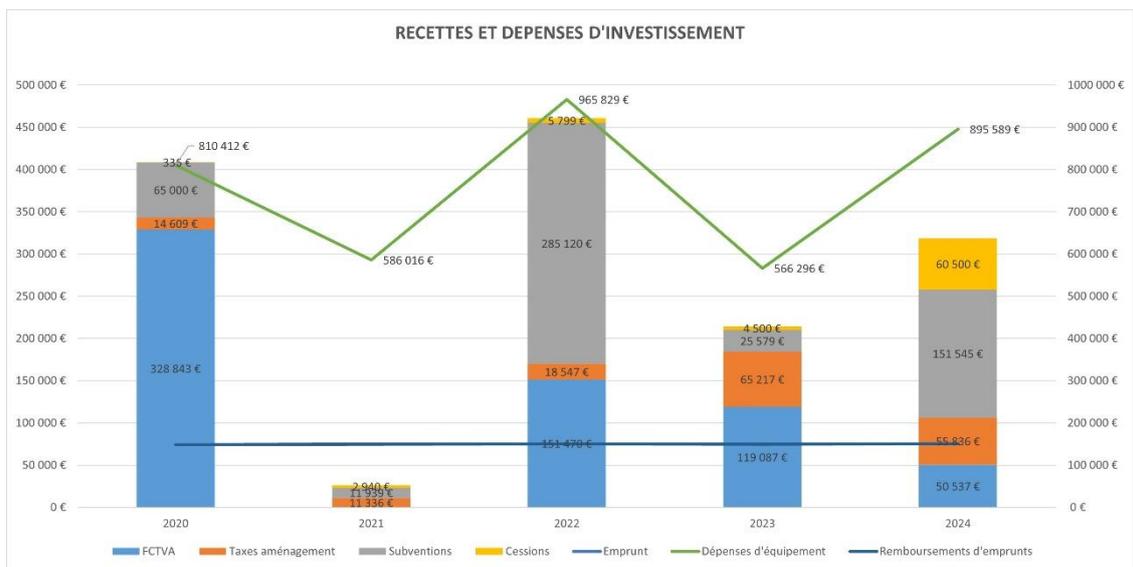
Les dépenses réelles de fonctionnement, réparties ainsi :

- 50% pour les charges du personnel (il faut veiller à ce que cela n'augmente pas),
- 37% pour les charges à caractère général.

5^{ème} slide : Les dotations-impôts et attributions



6^{ème} slide : Les recettes et dépenses d'investissement



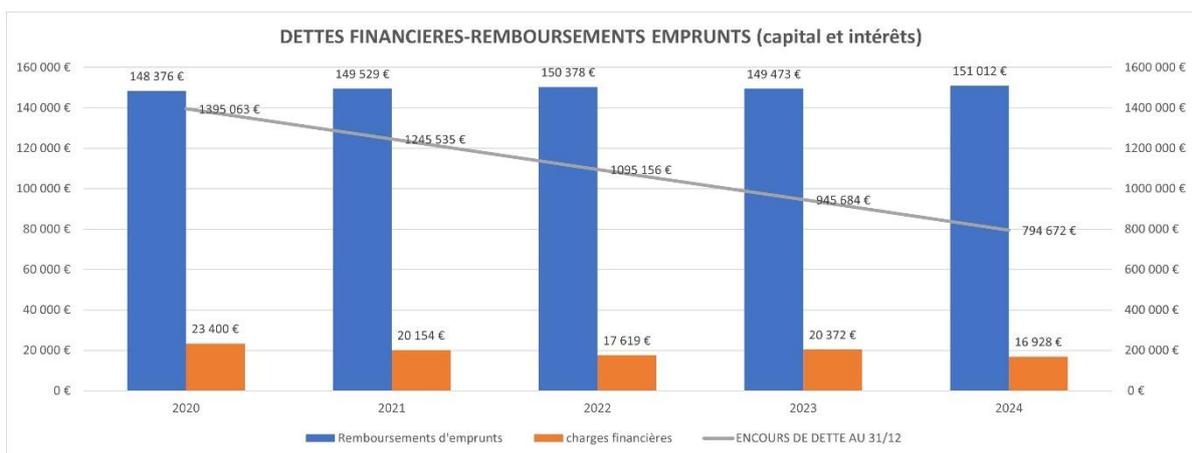
Les recettes de cette année :

- FCTVA
- Taxe d'aménagement
- Subventions = 30% qui concerne un acompte pour le CTM

M. DAVID mentionne 895 589€ d'investissement principalement pour le CTM (265 355€) et la rénovation énergétique de l'école (292 813€).

En réponse à une question de Mme DABIN, M. DAVID précise qu'en 2025, le montant de la taxe d'aménagement sera plus modeste.

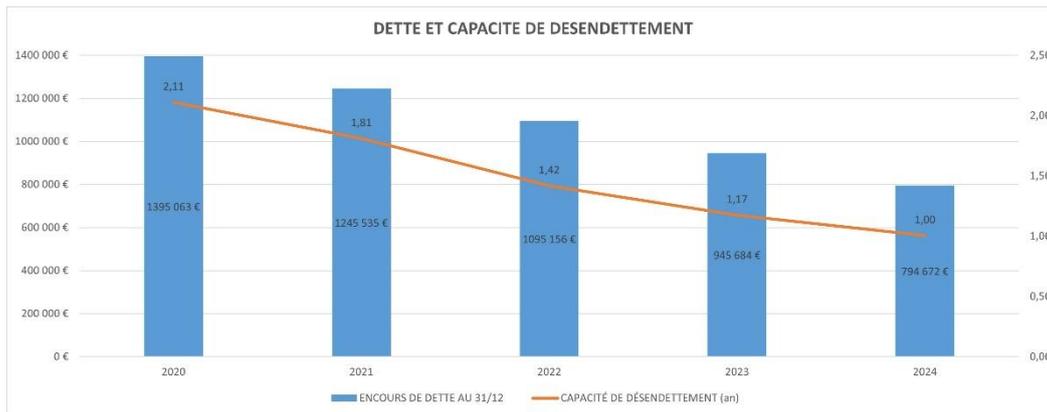
7^{ème} slide : Les dettes financières-remboursements emprunts



Le capital remboursé et les intérêts représentent 167 940€.

794 672€ sont toujours dus à la banque, soit l'équivalent d'une année de CAF.

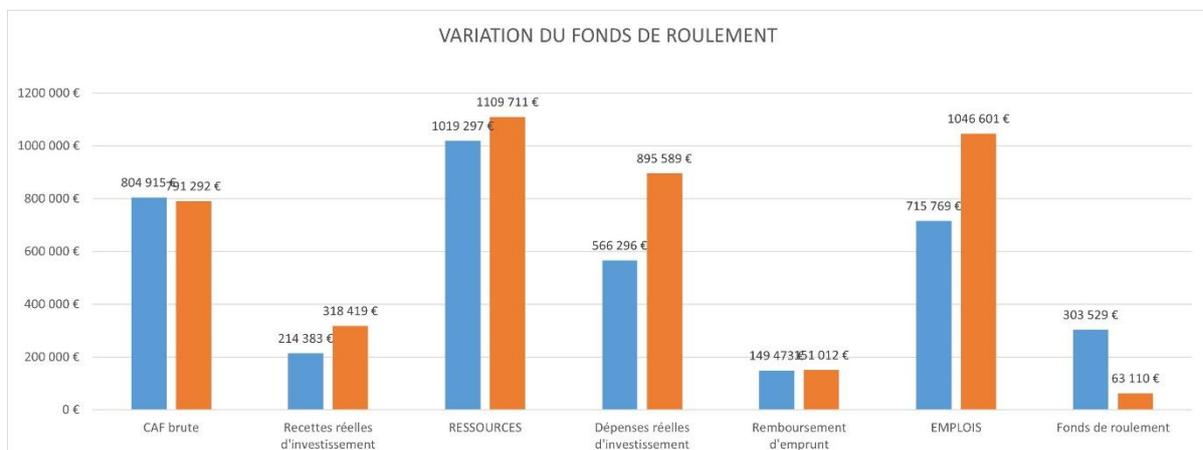
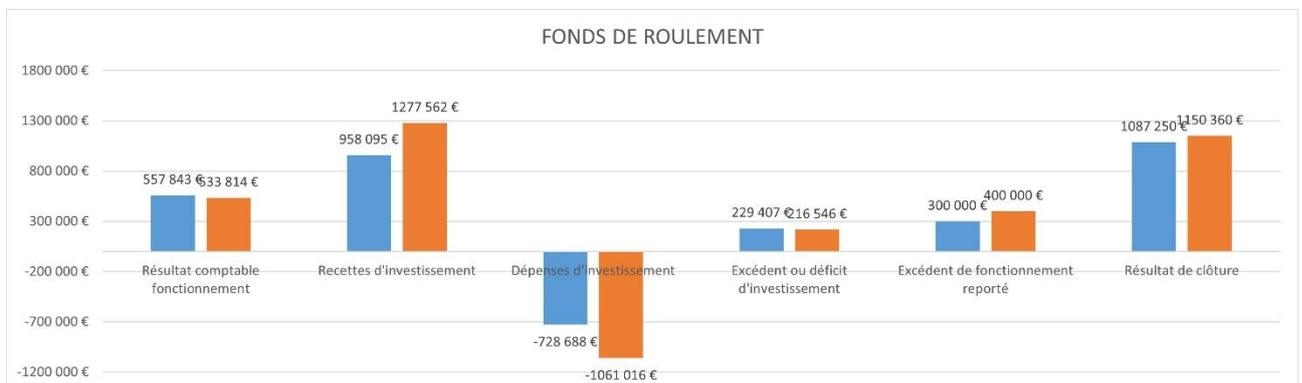
8^{ème} slide : Dette et capacité de désendettement



La commune est donc peu endettée mais 1 850 000€ vont être empruntés pour le CTM soit l'équivalent de 2,25 années de CAF. L'endettement restera malgré tout raisonnable.

	2 023	2 024
Résultat comptable fonctionnement	557 843 €	533 814 €
Recettes d'investissement	958 095 €	1 277 562 €
Dépenses d'investissement	-728 688 €	-1 061 016 €
Excédent ou déficit d'investissement	229 407 €	216 546 €
Excédent de fonctionnement reporté	300 000 €	400 000 €
Résultat de clôture	1 087 250 €	1 150 360 €

9^{ème} et 10^{ème} slides : Les fonds de roulement et variation du fonds de roulement



M. DAVID précise que le résultat est de 63 100€, ce qui est tout à fait correct.

Pour 2025, M. DAVID présente les principaux éléments.

M. le Maire précise qu'il a demandé à M. DAVID de préparer un budget sans augmentation du taux d'imposition de la commune même s'il est entendu que la base va augmenter.

Revalorisation de la valeur locative : 1.7% pour 2025

La réduction de l'effort demandé à l'ensemble du secteur public local est passé de 5M€ à 2.2M€.

La hausse de la DGF est minorée.

Il y a une hausse des cotisations patronales : augmentation de 3 points chaque année sur 4 ans. Actuellement, on est au taux de 31.65%. Les 3 points correspondent à 10% d'augmentation, ce qui équivaut à 20 000€.

Le FCTVA : taux à 16.404% ce qui ramène un potentiel de 30 000€ à l'investissement pour le CTM.

Un pouvoir est accordé aux départements d'augmenter les droits de mutation de 0.5%, ce qu'a fait le Maine-et-Loire.

M. Le Maire précise que cela correspond à une augmentation relative de 10%.

chapitre	2023		2024		var 23/24 €	var 23/24
	Budget	réalisés	Budget	réalisés		
Dépense	3 477 261 €	3 349 861 €	3 627 309 €	3 528 022 €	178 161 €	5,32%
011 - Charges à caractère général	1 121 456 €	1 069 025 €	1 194 734 €	1 193 622 €	124 597 €	11,66%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 553 000 €	1 552 506 €	1 713 722 €	1 637 260 €	84 754 €	5,46%
014 - Atténuations de produits	26 000 €	20 854 €	22 200 €	20 588 €	-266 €	-1,28%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000 €	264 490 €	276 000 €	272 393 €	7 902 €	2,99%
65 - Autres charges de gestion courante	489 305 €	417 214 €	372 653 €	372 422 €	-44 792 €	-10,74%
66 - Charges financières	20 500 €	20 372 €	20 000 €	16 928 €	-3 444 €	-16,90%
67 - Charges spécifiques	6 000 €	5 401 €	4 000 €	3 074 €	-2 327 €	-43,09%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 000 €	0 €	24 000 €	11 735 €	11 735 €	
Recette	3 807 261 €	3 907 705 €	3 887 309 €	4 061 836 €	154 131 €	3,94%
013 - Atténuations de charges	40 000 €	59 003 €	53 000 €	46 610 €	-12 394 €	-21,01%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 000 €	53 789 €	66 200 €	64 613 €	10 824 €	20,12%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	330 100 €	383 480 €	401 025 €	442 089 €	58 609 €	15,28%
73 - Impôts et taxes	654 727 €	678 900 €	591 815 €	639 030 €	-39 870 €	-5,87%
731 - Fiscalité locale	1 707 400 €	1 719 812 €	1 840 998 €	1 889 002 €	169 190 €	9,84%
74 - Dotations et participations	975 594 €	936 257 €	884 551 €	906 002 €	-30 255 €	-3,23%
75 - Autres produits de gestion courante	45 440 €	65 585 €	49 720 €	73 285 €	7 701 €	11,74%
77 - Produits spécifiques	0 €	10 240 €	0 €	1 205 €	-9 035 €	-88,23%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	639 €			-639 €	-100,00%
Résultat comptable	330 000 €	557 843 €	260 000 €	533 814 €	-24 029 €	-4,31%

chapitre	2023		2024		var 23/24 €	var 23/24
	Budget	réalisés	Budget	réalisés		
Dépenses réelles de fonctionnement	3 151 261 €	3 005 513 €	3 276 109 €	3 188 431 €	182 917 €	6,09%
011 - Charges à caractère général	1 121 456 €	1 069 025 €	1 194 734 €	1 193 622 €	124 597 €	11,66%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 513 000 €	1 493 502 €	1 660 722 €	1 590 650 €	97 148 €	6,50%
65 - Autres charges de gestion courante	489 305 €	417 214 €	372 653 €	372 422 €	-44 792 €	-10,74%
66 - Charges financières	20 500 €	20 372 €	20 000 €	16 928 €	-3 444 €	-16,90%
67 - Charges spécifiques	6 000 €	5 401 €	4 000 €	3 074 €	-2 327 €	-43,09%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 000 €	0 €	24 000 €	11 735 €	11 735 €	
Recettes réelles de fonctionnement	3 731 761 €	3 810 428 €	3 796 109 €	3 979 723 €	169 295 €	4,44%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 500 €	40 870 €	50 200 €	50 198 €	9 328 €	22,82%
70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	330 100 €	383 480 €	401 025 €	442 089 €	58 609 €	15,28%
73 - Impôts et taxes	654 727 €	678 900 €	591 815 €	639 030 €	-39 870 €	-5,87%
731 - Fiscalité locale	1 681 400 €	1 698 958 €	1 818 798 €	1 868 414 €	169 456 €	9,97%
74 - Dotations et participations	975 594 €	936 257 €	884 551 €	906 002 €	-30 255 €	-3,23%
75 - Autres produits de gestion courante	45 440 €	65 585 €	49 720 €	73 285 €	7 701 €	11,74%
77 - Produits spécifiques	0 €	5 740 €	0 €	705 €	-5 035 €	-87,71%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	639 €	0 €	0 €	-639 €	-100,00%
C.A.F. comptable	580 500 €	804 915 €	520 000 €	791 292 €	-13 622 €	-1,69%

La CAF brute (capacité d'autofinancement brute : différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement qui réintègre principalement la dotation aux amortissements) s'élève à 791.292€ contre 804.914€ en 2023 soit une diminution de 1.69%.

La CAF représente le montant disponible pour rembourser nos emprunts et réaliser nos investissements futurs.

	2 023	2 024		2 023	2 024
CAF brute	804 915 €	791 292 €	CAF brute	804 915 €	791 292 €
Excédent de fonct. n-1 capitalisé	325 738 €	457 843 €	Remboursement d'emprunt	-149 473 €	-151 012 €
Excédent de fonctionnement reporté	300 000 €	400 000 €	CAF nette	655 442 €	640 280 €
Excédent d'investissement n-1	157 984 €	229 407 €	Recettes réelles d'investissement	214 383 €	318 419 €
Recettes réelles d'investissement	214 383 €	318 419 €	Dépenses réelles d'investissement	-566 296 €	-895 589 €
Dépenses réelles d'investissement	-566 296 €	-895 589 €	Besoin de financement de l'invest.	-351 914 €	-577 171 €
Remboursement d'emprunt	-149 473 €	-151 012 €	Variation du fonds de roulement	303 529 €	63 110 €
Fonds de roulement	1 087 250 €	1 150 360 €			

Orientations du budget communal 2025

- Les éléments négatifs

Les assurances : augmentation de 2 500€

Inflation à 1.5% = surcoût de 18 000€

Baisse du budget culture : - 3 000€

Bâtiments : - 4 000€

Espaces verts : - 3 800€

Voirie : - 1 500€

Les cotisations retraites : 10% d'augmentation soit 20 000€

La prévoyance obligatoire : 5 000€

L'assurance personnel – Groupama : + 30% = surcoût 15 000€

Le glissement vieillesse technicité (augmentation naturelle liée aux échelons) : potentiellement 24 000€

M. DAVID précise que le budget personnel sera construit ultérieurement, après le DOB.

FONCTIONNEMENT 2024			533 000 €
	dépenses		recettes
restauration scolaire	-2 250 €	perte du fctva fonct	-7 000 €
fluide énergie : impact neutre en cumul	0 €	DSC	-15 647 €
pas de cci cette année	-19 000 €	FPIC de 28000 à 14000	-14 000 €
assurances hors personnel	2 500 €	DMTO de 100ke à 75ke	-25 000 €
inflation chap 11 : 1,5%	18 000 €	révision valeur locative 1,50%	27 600 €
culture : 63000 -5%	-3 000 €	augmentation bases??	
batiment : 79500 -5%	-4 000 €	taxes foncières 2025 : +0%	
espaces verts : 76500 -5%	-3 800 €	subvention culture	-1 000 €
voirie : 30000 -5%	-1 500 €	subvention CAF -10% prudenc	-10 000 €
cotisations retraite +3points 10%	20 000 €	produits des services	-30 000 €
prévoyance obligatoire	5 000 €		
assurance personnel groupama 30% : de 5,57% à 7,2	15 000 €		
gvt personnel 1,50%	24 000 €		
personnel are arret (affinage budget en cours)	20 000 €		
tuilage +départ fpc	60 000 €		
intérêts emprunt	45 371 €		
amortissements	8 000 €		
	184 321 €		-75 047 €
		PROJECTION 2025	273 632 €

Précision : il y a du personnel en arrêt, de l'ARE de versé pour une personne= 20 000€

Tuilage de François-Pierre CAILLEAU : charges supplémentaires prévues.

L'arrivée dans le budget de fonctionnement de 45 000€ d'intérêts en remboursant notre nouvel emprunt (à amortissement constant du capital et non pas en annuités constantes).

On a un total de 60 000€ d'intérêts et 120 000€ de capital

M. DAVID précise à M. MORINIÈRE que le capital est fixe, ce qui demande un effort au départ (horizon 2028) mais permet d'avoir un total final moins élevé qu'en annuités constantes.

- Les éléments positifs

FCTVA de fonctionnement : peu d'informations, pas de recettes en prévision

DSC = 0€, car pas de certitude sur le montant

FPIC = 14 000€

Droits de mutation = 75 000€

La valeur locative = +1.5% = +27 000€

Augmentation des bases : on ne connaît pas encore l'impact des nouveaux arrivants

Taxe foncière

Subvention culture : en baisse

Subvention CAF : en baisse (baisse des effectifs)

Produits des services : prévoir également une baisse, relative à la baisse des effectifs.

Subvention à l'OGEC : +11 000 €

Objectif : budget de fonctionnement à 260 000€

Particularité : un potentiel d'investissement de 3 973 501€

CTM : 96 000€ d'achat de terrain et 2 084 000€ qui ont déjà été payés sur l'année 2024.

Voirie : 346 515€ (réfection) dont 200 000€ de travaux d'assainissement pour la rue Nantaise et le bourg, une partie pour les premiers travaux d'aménagement du rond-point de la croix Georget.

Opérations d'urbanisme : 169 788€

M. MORINIÈRE précise que le montant estimé actuel pour les travaux de la rue Nantaise est de 180 000€ HT. Pour le rond-point de la croix Georget, M. MORINIÈRE précise que le boulevard sera percé en 2026 pour permettre aux voitures de passer. Ainsi, il faut prévoir en amont la destruction du bâtiment technique. Le rond-point ne sera pas fait avant la percée du boulevard.

Financement

Résultat 2024

Prévisionnel 2025

Excédent d'investissement

Subventions : octroi 284 000€ CTM + 176 000€ pour rénovation énergétique de l'école + 27 500€ réaménagement

Rue Pasteur + 25 000€ pour éclairage et passage en LED de Senghor

FCTVA : 134 000€

Amortissements : 280 000€

Emprunt : 1 850 000€ au taux fixe de 3.27%

Endettement :

Encours bancaire	Montant	€/hab	caf brute	année endettement
au 31/12/2024	794 672 €	201 €	791 293 €	1,00
au 31/12/2023	945 683 €	240 €	804 915 €	1,17
Dépt 2023 : moy. commune de 3500h à 5000h		710 €		

M. le Maire précise qu'il faudrait ajouter 5 000€ à l'enveloppe prévue de 20 000€ pour les jardins familiaux.

M. MORINIÈRE apporte des précisions techniques concernant les opérations de drainage de la prairie, et évoque les problèmes de résine de la salle de sport n°2.

	B2024+RAR	REALISE 2024	RAR 2024 dont engagé	BUDGET 2025	B2025+RAR
FONCTIONNEMENT					
Recettes de fonctionnement	3 887 000	5 092 906		3 887 000	3 887 000
Dépenses de fonctionnement	3 627 000	4 559 992		3 627 000	3 627 000
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	260 000	533 814		260 000	260 000
excédent de fonctionnement N-1	400 000	400 000		400 000	400 000
EXCEDENT FONCTIONNEMENT n+report	660 000	933 814		660 000	660 000
INVESTISSEMENT					
Excédent de fonctionnement n-1	457 843	457 843		533 814,03	533 814
fcvta	51 000	50 537		134 000,00	134 000
taxe aménagement	13 001	55 836		13 000,00	13 000
subventions	40 000	151 545		512 923,00	512 923
Excédent de fonctionnement n	260 000	0		260 000,00	260 000
amortissements	260 000	271 893		280 000,00	280 000
emprunts nouveaux	760 000	0		1 850 000,00	1 850 000
cessions	174 000	60 500		174 000,00	174 000
opération d'ordre	72 000	0			0
Excédent antérieur reporté	229 407	229 407		216 546,29	216 546
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 317 251	1 277 562	0	3 974 283	3 974 283,32
Déficit antérieur reporté	0	0		0	0
Remboursement d'emprunts	152 000	151 012		154 000	154 000
Remboursements emprunts nouveaux	0	0		93 000	93 000
Opération d'ordre-Subventions reprises	13 000	14 414		14 500	14 500
Opération d'ordre-travaux en régie	44 100	50 198		96 600	96 600
GRANDS PROJETS	1 849 496	667 621	214 929	2 900 539	3 115 467,97
242-changement projecteur senghor				86 689	86 689
250-Eglise+st thibert	15 221		16 119	58 110	74 229
268-Salles de sports : passage en ERP		6 937		15 000	15 000
348-Travaux La Poste:Reno fenêtre+isolation	9 000	4 068		10 000	10 000
282-Signalétique hors sol				25 200	25 200
283-Drainage terrain pétanque et autour salle 2				40 000	40 000
308-Remise aux normes éclairage Leclerc				2 000	2 000
309-Presbytere travaux rénovation				25 000	25 000
310-Salle j'arc mise aux normes éclairage				6 400	6 400
333-couverture couloir expo JF + sas	20 000	13 053		9 800	9 800
341-Structures jeux enfants				50 000	50 000
351-Accessibilité batiments	0			20 000	20 000
362-Acquisition+déconstruction bat Tricol	100 000		0	30 000	30 000
363-Clsh été drainage prairie	5 000	2 988		40 000	40 000
363-Multi accueil+ALSH					0
365-Acquisition+déconstruction bat Duran	7 611		8 011		8 011
366-Jardins familiaux		6 453		20 000	20 000
367-CTM matériels rack, mobiliers				22 735	22 735
367-Ateliers municipaux construction	1 073 704	265 355	117 553	1 966 605	2 084 158
367-Ateliers municipaux terrain	108 980			96 000	96 000
367-Ateliers municipaux participation AFL			7 300,00		7 300
368-Ecole travaux énergétiques	304 220	292 813		0	0
369-Rénovation énergétique salles de spo	10 000		0,00	30 000	30 000
370-Trvx acoustiques et thermiques Jean	38 960	28 960	0,00	10 000	10 000
371-Enclos fourrière bovins	3 120	3 120			0
374-Bachage talus entre MM et résidence	6 680	6408			0
374-Mobilier résidence Baronnerie	5 000	4 720			0
375-Terrain ex éco-point	12 000		11 102		11 102
342-Réfection voirie suite à travaux assain	130 000	32 747	14 515	200 000	214 515
342-Travaux croix georget				132 000	132 000
379-Toilettes publiques			40 329	5 000	45 329
MATERIELS	139 215	112 411	13 266	213 140	226 405,74
191-Matériels scolaires					0
192-Matériel sports	5 616	13 009		3 300	3 300
194-Matériel service espaces verts	10 500	10 097		47 890	47 890
204-Matériel administratif	62 630	48 832	889,34	45 000	45 889
242-Matériel culturel	5 000	4 820		5 000	5 000
270-Défense incendie		1 169			0
274-Matériel service voirie	2 500	2 382		13 300	13 300
290-Mobilier urbain	15 000		11 417,60	20 000	31 418
294-Matériel bibliotheque					0
300-Matériel sécurité routière	4 500	7 306		5 000	5 000
312-Illuminations Noel					0
313-Matériel service batiments	5 000	6 455	958,80	46 000	46 959
345-Matériel animation	8 400	1 605		12 650	12 650
355-Matériel service divers	1 719				0
373-Matériel restaurant scolaire	0	1 866		2 500	2 500
377-Matériel et mobiliers batiments	14 200	9 523		12 500	12 500
378-Matériel pour entretien batiments	4 150	5 347			0
TRAVAUX	85 439	65 348	33 522	81 000	114 521,61
292-Petits travaux-batiments	14 915	12 115	4 550	9 000	13 550
372-261 Petits travaux-espaces verts	3 588	3 924	3 420	26 000	29 420
342-Petits travaux-voirie	12 694	16 257	511	16 000	16 511
320-Eclairage public	34 243	33 052	1 318	30 000	31 318
367-CTM drainage chemin contrie	20 000		23 722		23 722
URBANISME	34 000	11	57 788	102 000	159 788
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 317 251	1 061 016	319 504,11	3 654 779	3 974 283
Résultat d'investissement	0,00	216 546,29			0,00
trésorerie		1 150 360,32			

VISION PLURIANNUELLE	REALISE 2024	B2025+RAR	2026	2027	2028
FONCTIONNEMENT					
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	933 814	260 000	260 000	260 000	260 000
INVESTISSEMENT		45 775	56 570	52 500	48 690
Excédent de fonctionnement n-1	457 843	533 814			
factva	50 537	134 000	492 719	113 580	66 513
taxe aménagement	55 836	13 000	13 000	13 000	13 000
subventions	151 545	512 923			
Excédent de fonctionnement n	0	260 000	260 000	260 000	260 000
amortissements	271 893	280 000	260 000	260 000	260 000
emprunts nouveaux	0	1 850 000			
cession	60 500	174 000			
Opération d'ordre	0	0			
Excédent antérieur reporté	229 407	216 546			
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 277 562	3 974 283	1 025 719	646 580	599 513
Déficit antérieur reporté	0	0			
Remboursement d'emprunts	151 012	154 000	124 000	104 000	82 000
remboursements emprunts nouveaux	0	93 000	124 000	124 000	124 000
Opération d'ordre-Subventions reprises	14 414	14 500			
Opération d'ordre-travaux en régie	50 198	96 600			
MATERIELS	112 411	226 406	171 950	50 500	32 500
TRAVAUX	65 348	90 800	33 800	30 000	30 000
292-Petits travaux-batiments	12 115	13 550	3 800		
372-Petits travaux-espaces verts +261	3 924	29 420			
342-Petits travaux-voirie	16 257	16 511			
320-Eclairage public	33 052	31 318	30 000	30 000	30 000
URBANISME	11	159 788			
GRANDS PROJETS	667 621	3 139 190	589 100	397 400	254 563
242-Senghor changement éclairage		86 689			
250-Eglise + st tibere	0	74 229			
268-Salle de sports	6 937	15 000			
282-Signalétique hors sol		25 200			
283-Piste n°2 en régie			35 000		
283-Drainage pétanque et salle 2		40 000	69 000	61 000	
308-Leclerc remise aux normes éclairage		2 000			
309-Aménagement presbytère CAUE		25 000			
310-J'Arc remise aux normes éclairage		6 400			
333-Couverture toiture JF	13 053				
333-Préau centre loisirs jf		9 800			
340-Restaurant scolaire ouverture porte			4 500		
341-Structure jeux enfants		50 000	20 000		
342-Aménagement rond point georget		132 000	200 000		
342-Effacement réseaux chemin ruisseau 1932105				66 000	
342-Effacement réseaux rue pasteur 1932104				170 400	
342-Réfection voirie suite à travaux assai	32 747	214 515			
348-Réno fenêtre poste + isolation grenie	4 068	10 000	2 500		
351-Accessibilité batiments	0	20 000			
356-Maison médicale					
362-Acquisition+déconstruction bat Tricoire		30 000			
363-Clsh été drainage	2 988	40 000			
363-Clsh été toilettes forêt	0	0	10 000		
365-Acquisition+déconstruction bat Duran	0	8 011			
366-Jardins familiaux	6 453	20 000			
367-Ateliers municipaux construction	265 355	2 084 158			
367-Ateliers municipaux participation AFL	0	7 300	3 600		
367-Ateliers municipaux terrain	0	96 000			
367-CTM drainage, rack		46 457			
368-Ecole travaux énergétiques	292 813	0			
369-Rénovation énergétique salles de spc	0	30 000	69 000		254 563
370-trvx acoustiques et thermiques Jean	28 960	10 000	157 500		
371-Enclos fourrière bovins	3 120	0			
374-Bachage talus entre MM et résidence	6 408	0			
374-Mobilier résidence Baronnerie	4 720	0			
375-Acquisition terrain éco-point		11 102			
379-Toilettes publiques autonomes		45 329			
Aire camping car			8 000		
Aménagement square j arc CAUE					
Bassins de rétention, ZA et rue pasteur				100 000	
Bd coquerie étude ruisseau					
Création parking parc sports					
Mail refonte bassin central			10 000		
Pré-études urbanisme					
Rénov énergétique-aménag mairie					
Enveloppe non affectée					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 061 016	3 974 283	1 042 850	705 900	523 063
Résultat d'investissement	216 546	0	-17 131	-59 320	76 450
FONDS DE ROULEMENT	1 150 360	0	-17 131	-76 451	0

M. le Maire rappelle que c'est un débat et qu'il est important d'en échanger. Il précise que 2024 était une année satisfaisante. La CAF a peu baissé, ce qui démontre que ce qui a été demandé aux gens a servi.

M. MORINIÈRE intervient pour dire qu'il est bien de ne pas impacter les contribuables quand cela est possible.

Mme JOBARD souligne une gestion efficace du budget.

M. GUITET soulève une question concernant les charges de personnel, à savoir qu'il y a des départs en retraite en 2025, ce qui devrait les alléger dans les années à venir. M. David confirme mais en précisant qu'il y aura une hausse de ces charges relatives au tuilage de François-Pierre CAILLEAU aux Espaces Verts. Par ailleurs, des cas connus ont été régularisés. M. Le Maire précise que ces cas ont été réglés mais qu'il ne faut pas s'estimer à l'abri d'autres futurs cas problématiques.

M. BARRÉ pose une question au sujet de la CNRACL. M. DAVID précise que cette caisse était excédentaire et serait venue alimenter les autres caisses. Elle serait devenue déficitaire d'où une augmentation de la cotisation de 40% sur 4 ans précise M. le Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025, sur la base du rapport annexé à la délibération

04 - Finances – Coût de l'élève public – Décision

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian DAVID, Adjoint en charge du pôle Finances.

Pour l'école privée Notre Dame

Le contrat d'association, signé le 17 décembre 1985 entre l'Etat et l'école privée Notre Dame, engage la commune à prendre en charge les dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés au May sur Evre et scolarisés dans les classes élémentaires et dans les classes préélémentaires.

Au vu de la législation et de ce contrat, la participation de la commune aux frais de fonctionnement, prend en compte les frais de fonctionnement :

- L'entretien et le nettoyage des locaux affectés à l'enseignement,
- Les frais de chauffage, d'énergie, d'abonnements et de communication, de petit matériel, de fournitures de petit équipement, de fournitures scolaires et pédagogiques, de transport
- La rémunération des agents territoriaux de services des écoles maternelles.

En 2015, la commune, l'école privée Notre Dame et l'OGEC ont conclu une convention définissant la participation communale au fonctionnement de l'école privée de la manière suivante :

- Pour les élèves en élémentaire : la participation communale sera égale au coût moyen constaté l'année n-1 à l'école publique Jean Moulin pour un élève en élémentaire.
- Pour les élèves en maternel : la participation communale sera égale à un forfait fixé dans la convention à 1 170 €.
- Pour les élèves en Toute Petite Section, le forfait sera égal à 6/10^{ème} du forfait maternel.

Dès lors pour la rentrée scolaire 2024/2025, le coût de l'élève élémentaire est arrêté à 382,81 €.

Pour les élèves en maternel, le coût de l'élève en maternel 2024/2025 de 1 392,71 €, en lieu et place de 1 376,54 € en 2023/2024. Pour les TPS, le forfait serait de 835,63 € (en lieu et place de 825,92 €).

Finalement, la subvention globale versée à l'école privée Notre Dame serait de 172 914,22 €, à comparer à la somme de 162 751 € versée pour l'année scolaire 2023/2024.

Pour les enfants non domiciliés sur la commune

Pour les élèves fréquentant l'école publique Jean Moulin et non domiciliés au May sur Evre et afin de faire financer leur scolarité par leurs communes de résidence, pour l'année scolaire 2024/2025, le coût moyen d'un élève est fixé comme suit :

- Pour un élève en maternel : 1 524,37 € (contre 1 406,47 € en 2023/2024).
- Pour un élève en élémentaire : 382,81 € (contre 339,33 € en 2023/2024).

Mme DABIN se questionne sur le contrat avec d'association avec l'école Notre Dame, M. Le Maire et M. David précise que c'est obligatoire. De plus, M. Le Maire indique que d'avoir une école privée en plus d'une école publique permet d'avoir des coûts moins importants que si on avait qu'une seule école publique.

M. GARREAU évoque l'impact des effectifs qui met en jeu la mise en place du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Décide de contribuer aux frais de fonctionnement de l'école primaire Notre-Dame au titre de l'année 2025 pour un montant de 1 392,71 € pour un élève en classe préélémentaire, de 835,63 € pour un élève en TPS et de 382,81 € pour un élève en classe élémentaire. Uniquement les élèves domiciliés sur la Commune du May-sur-Evre sont pris en compte,
- Décide de faire financer les coûts de scolarité des enfants non domiciliés sur le May-sur-Evre par les communes de résidence à hauteur de : 1 524,37 € pour un élève préélémentaire et 382,81 € pour un élève élémentaire,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

Urbanisme – Cession à l'euro symbolique de la parcelle AB964

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain MORINIERE, Premier adjoint.

Les 7 et 27 juin 1980, la commune du May-Sur-Evre a cédé à Maine et Loire Habitat un terrain au profit de la construction d'un foyer logements pour personnes âgées.

En 2018, Maine et Loire Habitat a à son tour cédé la résidence à l'Agglomération du Choletais ainsi qu'un ensemble immobilier dont les parcelles cadastrées AB 1212 Rue Nantaise, AB 966 Rue Nantaise, AB 965 BD DU 8 MAI 1945, AB 1211 Rue Nantaise et AB 962 Rue Nantaise.

Lors de cette reprise des bâtiments de la résidence la Grande Fontaine, le foncier sur lequel ils sont édifiés n'a pas été transféré et la parcelle AB 964, d'une superficie de 3878 m², est restée propriété de la commune. A la suite de cela, des demandes récurrentes d'entretien sont faites à la commune.

Souhaitant régulariser le transfert du foncier, Monsieur le Maire, par courrier du 5 décembre 2024 a proposé à l'Agglomération de Cholet de récupérer les droits du terrain.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

M. Le Maire précise qu'il faudrait conserver l'accès à la partie nord entre le bâtiment et les garages, le restaurant scolaire se trouvant juste en dessous.

Il faut encore y réfléchir, report au conseil du 27 mars 2025.

05 – Rétrocession des chemins des lieux-dits Le Ragueneau / La Ragotière – Décision

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain MORINIÈRE, Premier adjoint.

La commune a été sollicitée par des riverains demeurant aux lieux-dits « Le Ragueneau » et « La Ragotière » au May-Sur-Evre, pour l'acquisition des chemins ruraux menant à leurs domiciles et sièges d'exploitation.

Après consultation de Cholet Agglomération, cette dernière émet, par un courrier du 21 janvier 2025, un avis favorable à la cession de ces voiries en l'état.

M. MORINIÈRE évoque que les frais de notaire devraient être à la charge du vendeur, étant dit que la commune rend ici un service aux particuliers. M. le Maire et M. DAVID sont en accord avec cela.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la rétrocession des chemins des lieux-dits Le Ragueneau et La Ragotière, sous réserve que les frais notariés soient à la charge du vendeur,
- Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

06 – Eclairage public – Travaux sur les installations d'éclairage public – Dépannage du 25 septembre 2024 – Décision

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain MORINIÈRE, Premier adjoint.

M. MORINIÈRE présente le détail des prestations réalisées par le syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEMML) le 25 septembre 2024.

➤ Il s'agit du Dossier n° EP193-24-208- maintenance curative et interventions de sécurisation

Rues concernées :

- Chemin de La Boulaie
- Rue Paul Gauguin
- Place Marcel Taupin
- Rue de la Bastille
- Rue des Mauges
- Rue des Sports
- Rue de la Fontaine
- Rue Saint-Louis
- Ville en bois

➤ Montant total des travaux : 379.70€ TTC

➤ Montant du fonds de concours : 284.78€ TTC

Au vu de la facture présentée par SIEMML, le conseil municipal est invité à autoriser le règlement.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Considérant l'opération de maintenance curative effectuée le 25 septembre 2024, sous le numéro de commande EP193-24-208,

M. Le Maire propose que la commune du May-sur-Èvre verse un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour cette opération.

Numéro opération	Montant travaux TTC	Taux du fonds de concours demandé	Montant de fonds de concours demandé	Date de dépannage
EP193-24-208	379,70€ TTC	75%	284,78€ TTC	25/09/2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide le règlement de la facture,
- Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

07 – Ressources Humaines – transformation d'un poste d'adjoint administratif en poste de rédacteur – Décision

M. le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de la demande de mutation de Mme Valérie BOSSARD, Monsieur le Maire a initié une procédure de recrutement afin de garantir la continuité du service de la gestion financière. A l'issue de ce processus, M. Tony MARTINEAU a été retenu.

Monsieur le Maire propose ainsi d'ouvrir un poste de rédacteur et de fermer en parallèle le poste d'adjoint administratif.

L'emploi ouvert sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs.

L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

Ce poste serait à temps complet. Le recrutement se ferait à compter du 1^{er} avril 2025.
Budgétairement, ce poste a été prévu.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

- La catégorie hiérarchique (A ou B ou C) dont l'emploi relève,
- La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes) pour un emploi permanent à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement.

08 – Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs– Décision

Monsieur le Maire expose.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Considérant la démission de Mme BEN AZOUZ de son poste d'adjoint d'animation.

Considérant la mise à jour du tableau des effectifs qui révèle qu'un poste d'adjoint d'animation permanent est vacant ;

Considérant que le contrat nous liant avec Mme Sarah BASLY n'a plus lieu d'être en raison de cette démission ;

Considérant qu'au vu de la fréquentation des services Enfance Jeunesse, il est nécessaire de recruter un animateur diplômé ;

M. le Maire propose d'intégrer Mme Sarah BASLY et de la positionner sur le poste laissé vacant par Mme BEN AZOUZ.

Afin d'assurer une meilleure sécurité juridique des postes ouverts, il est primordial d'effectuer fréquemment une mise à jour du tableau des effectifs.

Au vu du tableau des effectifs présenté au conseil municipal, il apparaît que le poste d'adjoint d'animation est vacant à la suite de la démission de Mme BEN AZOUZ.

Etant nécessaire de procéder à régularisation de la situation des agents, M. le Maire souhaite proposer ce poste à Mme Sarah BASLY en contrat avec la commune depuis 2019 et ayant une RQTH valide. Elle pourrait bénéficier d'une intégration par la voie directe, au grade d'adjoint d'animation. Ce poste serait à temps non complet. Le recrutement sera effectif à compter du 1^{er} avril.

Budgétairement, ce poste a été prévu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- *Approuve* les modifications ainsi présentées du tableau des effectifs,
- *Autorise* l'intégration directe de Mme Sarah BASLY sur un poste d'adjoint d'animation,
- *Autorise* M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

09 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024 - Décision

Monsieur le Maire expose.

En application de l'article 11 de la loi du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, il est présenté chaque année au Conseil Municipal un bilan des acquisitions et cessions réalisées durant l'année écoulée (article L. 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour l'année 2024,

Echange

Lieu-dit La Boucherie, G821 et G201– le 23/05/2024

11,40 €/m²

Pas de cession en 2024

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, **PREND** acte de cette information.

Informations diverses

1/ Mme Florence Dabin

Le magazine est pratiquement finalisé

Mme DABIN remercie Mme LANDEAU pour son aide concernant le magazine.

2/ M. Hervé Garreau

Association du club de foot et le service Anim'ados ont mené des activités en commun pendant les vacances scolaires. Belle expérience. M. GARREAU évoque des après-midis à plus de 50 participants.

Dans le même esprit, la commission Jeunesse a travaillé sur un questionnaire à destination des adolescents et un à destination de leurs parents afin d'analyser les besoins en termes d'animation.

But : que les animateurs proposent un programme d'animations répondant à ces besoins. Prochaine réunion de commission le 5 mars pour établir les questionnaires.

3/ M. Alain Morinière

10 mars : début de 2 mois de travaux rue Nantaise pour l'eau potable (100 000€ TTC)

22 avril : travaux eau potable rue de la Villette - durée 2 mois : 85000€

Courant mai : début des travaux bas du bourg (rues Fizeau, Pasteur, Clémenceau, Cèdres). Durée : 10 mois.
Au 15 septembre : devraient avoir dépassé la place de la république pour le 15 septembre car après il y a la fête de la Fressure : montant de 989 000€ TTC

A ce sujet : 31 mars : une réunion publique avec les riverains et les commerçants

10 avril au 10 mai : travaux rue Nantaise → travaux pour l'eau suivi de l'aménagement des trottoirs un système de ralentissement de la circulation demandé par les riverains.

M. GUITET intervient pour dire que les habitants des rues Tessèdre et Leclerc mériteraient d'être invités à cette réunion car ils vont être impactés par ces travaux.

M. MORINIÈRE précise que la réunion publique est à destination des riverains qui seront les plus impactés, ce qui ne devrait pas être le cas des rues mentionnées ci-dessus.

Une rétention va être mise en place pour éviter des inondations.

Par ailleurs, M. MORINIERE évoque que l'entrée de l'église est humide. Assainissement de l'endroit à envisager (drain).

Le marché du mercredi sera à déplacer derrière l'Eglise le temps des travaux.

4/ Mme Marie-Claude Rochais

Vendredi 28/02, Fanny RUWET : spectacle complet

15 mars : Thomas KAHN

Tous les festivals dans le cadre de « Cup of Blues ».

Exposition à l'Espace Senghor : étudiantes qui sont actuellement en résidence de l'Ecole d'art du choletais dans le cadre de la saison Itinérances, elles produisent des œuvres un peu étonnantes. Jusqu'au 15 mars.

Ateliers avec ces 2 artistes pour les CM des deux écoles de la commune les 13 et 14 mars.

5/ M. le Maire

Rappel : Invitation pour le jeudi 6/03 pour une réunion du conseil municipal en groupe de travail pour échanger sur un certain nombre de points notamment sur mars 2026.

Jardin solidaire : vu avec Mme BOUCHET : consolider et inscrire dans la pérennité les jardins solidaires, avec un certain nombre d'investissement : dalle béton pour tous les jardins et les cabanons

Lundi 3 mars : démontage de la grange DURAND.

L'huissier viendra constater la démolition (vendredi 7/03 à 10h30)

M. GARREAU évoque la convention avec les associations pour les salles à passer en délibération au prochain conseil municipal au mois de mars.

Fin de la séance à 21h47